

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

NOM COMMERCIAL: Ruban d'isolation à auto-fusionnement

NUMÉROS DE PRODUITS COUVERTS:

A1###-B###-##	A3###-P###-##	LW###X###-##	9##-##X###-##	T4###-R###-##	99B##X###-##
A1###-R###-##	A3###-VG###-##	LW###C###-##	9##-##J###-##	T4###-B###-##	ARLON SFT
A1###-W###-##	A3###-X###-##	LW###H###-##	9##-##T###-##	RT920-##I###-##	HSLW###R###-##
A1###-X###-##	A3###-Y###-##	LW###I###-##	T1###-R###-##	RT920-##Y###-##	KTLW3015B5-P0
A2###-B###-##	A4###-B###-##	LW###T###-##	T1###-B###-##	RT920-##VR###-##	KTLW3015R5-P0
A3###-R###-##	LW###A###-##	LW###V###-##	T2###-R###-##	RT3020-B###-##	KTLW3015W5-P0
A3###-B###-##	LW###B###-##	LW###Y###-##	T2###-B###-##	RBLW###R###-##	KTLW3015T5-P0
A3###-I###-##	LW###R###-##	9##-##B###-##	T3###-R###-##	RBLW###X###-##	P3272-10R12###-##
A3###-J###-##	LW###W###-##	9##-##R###-##	T3###-B###-##	99B##R###-##	4811R###-##
48113R	99112T				

UTILISATION DU PRODUIT Isolation électrique et mécanique

DATE D'ÉMISSION: 12/11/2015

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE: Rogers Corporation
 1100 Governor Lead Rd
 Bear, DE 19701 USA
 Téléphone: 01-302-834-2100
 Télécopieur: 01-302-834-4021
 Courriel: msdsinfo@rogerscorporation.com

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE: NE

ÉTIQUETAGE EXIGÉ: NE

EFFETS DE SUREXPOSITION: La manutention normale ne devrait en produire aucun. Cependant, l'usinage ou le broyage peut créer de la poussière. Le traitement du matériau à des températures supérieures aux températures de décomposition peut libérer des fumées toxiques.

INHALATION: La poussière générée lors de l'usinage ou du broyage peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX: La poussière peut provoquer une irritation.

CONTACT AVEC LA PEAU: La poussière peut provoquer une irritation.

INGESTION: Aucun n'est connu.

CHRONIQUE: NE

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Cette substance est produite sous forme d'un "article" selon la définition contenue dans 20 CFR 1910.1200 et dans le RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006, et est donc exempté des exigences de la Norme de Communication des Dangers et de REACH. Comme cette substance ne libère aucun produit chimique dangereux et n'entraînera pas l'exposition à un tel produit dans les conditions normales d'utilisation, aucune Fiche de Données de Sécurité n'est exigée.

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS.</u>	<u>%</u>	<u>PEL¹</u> <u>OSHA</u>	<u>TLV¹</u> <u>ACGIH</u>
Acide borique	10043-35-3	0,1-3,0	15 mg/m ³	2 mg/m ³

¹ PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible

4. PREMIERS SOINS

INHALATION:	L'inhalation est peu probable sous la forme fournie. En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer les yeux à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et rincer la partie avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
INGESTION:	Obtenir des soins médicaux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR:	NE °C (°F)	Limites d'Inflammabilité:	LII	S.O.	LSI	S.O.
TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION:	NE °C (°F)					
MOYENS D'EXTINCTION:	<u> X </u> Brouillard d'eau	<u> X </u> Mousse	<u> X </u>	CO ₂		
	<u> X </u> Poudre chimique	<u> </u> Autre -				
MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:	La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques. Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et d'une tenue de feu.					
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:	Monoxyde de carbone, formaldéhyde, dioxyde de silicium et composés de carbone non complètement brûlés.					

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES: PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT: MÉTHODES DE NETTOYAGE:	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la Section 8. Le matériau n'est pas biodégradable. Balayer ou ramasser à la pelle pour mettre dans un récipient adéquat en vue de l'élimination.
---	---

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION:	Porter un équipement de protection adéquat, voir la Section 8.
STOCKAGE:	Stocker les matériaux dans l'emballage d'origine à l'écart de l'excès de chaleur et des matériaux incompatibles.

8. MOYENS TECHNIQUES DE CONTRÔLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE:	Pas nécessaire dans des conditions normales. Si le produit est chauffé et des odeurs sont perceptibles et/ou irritantes, un appareil respiratoire conforme aux exigences NIOSH doit être utilisé. Une personne compétente doit évaluer chaque situation.
<u>VENTILATION</u>	
LOCALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.
GÉNÉRALE:	Recommandée pour toutes les opérations industrielles.
<u>PROTECTION INDIVIDUELLE</u>	
MAINS:	Porter des gants jetables appropriés.
YEUX:	Des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux sont recommandées dans toutes les opérations industrielles.
PEAU:	Aucune n'est requise.
AUTRE:	Douche de sécurité/bassin oculaire dans la zone.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Ruban en caoutchouc de silicone (plusieurs couleurs disponibles)
ODEUR:	Odeur de silicone caractéristique
ÉTAT PHYSIQUE:	Solide
POINT D'ÉBULLITION:	S.O. °C (°F)
POINT DE FUSION:	NE °C (°F)
POINT DE CONGÉLATION:	S.O. °C (°F)
POINT D'ÉCLAIR:	NE °C (°F)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Insoluble
DENSITÉ DE VAPEUR:	S.O.
PRESSION DE VAPEUR:	S.O.
POIDS SPÉCIFIQUE:	1,0-1,4 (Caoutchouc seulement)
COEFFICIENT DE PARTAGE:	S.O.
TAUX D'ÉVAPORATION:	S.O.
DENSITÉ RELATIVE:	S.O.
VISCOSITÉ:	S.O.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	S.O. °C (°F)
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:	S.O. °C (°F)
PH:	S.O.
INFLAMMABILITÉ:	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE	X	INSTABLE	_____
CONDITIONS À ÉVITER:			NE
MATÉRIAUX À ÉVITER:			NE
POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	_____	Peut se produire	X
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION:			Ne se produit pas CO, formaldéhyde, dioxyde de silicium et traces de composés de carbone non complètement brûlés.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

STATUT CARCINOGENE: S.O.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ: S.O.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/
CHIMIQUES QUI AFFECTENT
L'ÉLIMINATION: Aucune

DONNÉES DE TOXICITÉ
ENVIRONNEMENTALE: S.O.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS: Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU: Pas Réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE
TRANSPORT ONU: Pas Réglementé

CLASSE DE DANGER (ES): Pas Réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE: Pas Réglementé
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: NE

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

RÉGLÈMENTS INTERNATIONAUX:

Canada (DSL/NDSL): Article – exempté.

Australie (ACIS): Article – exempté.

Corée (KECI): Article – exempté.

Japon (ENCS, MITI): Article – exempté.

Chine (IECSC): Article – exempté.

Directive de l'UE 2011/65/CE (RoHS): Le produit est conforme à la Directive Européenne 2011/65/CE relative à la Restriction des Substances Dangereuses et à la Mesure de l'Administration Chinoise sur le Contrôle de la Pollution Causée par l'Information Électronique.

SVHC du règlement REACH de l'UE: Le produit contient 0,1-3,0% en poids d'acide borique, une substance extrêmement préoccupante (SVHC). L'acide borique est une substance qui est présumée être toxique pour la reproduction humaine et qui est absorbée principalement par ingestion et inhalation. L'ingestion et l'inhalation de cette substance chimique doivent être évitées. L'absorption cutanée de l'acide borique par la peau intacte est négligeable et l'équipement de protection individuelle doit être utilisé. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

TSCA (Toxic Substances Control Act): Tous les ingrédients sont classés par TSCA ou exempts.

CERCLA (Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act): S.O.

SARA TITLE III (Superfund Amendments and Reauthorization Act): S.O.

CATÉGORIES DE DANGERS 311/312: Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

N° CAS
S.O.

NOM CHIMIQUE
S.O.

POURCENTAGE EN POIDS
S.O.

16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet
NE = Non Établi
NC = Non Classé

FICHER: 99403 Self-Fusing Tape PSIS 11122015

PRÉPARÉ PAR: Jianhua Zou

REVU PAR: Michal Werbecki

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES. ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHETEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHETEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT.